Hubert 6562
FRC 2, 16812
16812
Case
FRC
11951

DU PAIN,

MONSIEUR REWBELL,

ET PLUS DE CAMBONADE.

VIENS ça, Rewbell, viens que je découvre à la France étonnée, la turpitude de ton ame. Eh quoi ! toi qui avois paru d'abord l'ennemi des assassins, tu veux à présent nous faire passer pour des antropophages, et par là éloigner la paix ; qui seule peut nous donner du pain ; tu veux persuader à l'Europe que la Convention battra encore monnoie sur la place de la Révolution, et justifier les calomnies de Greenville, qui pour animer contre nous le peuple anglais et l'univers indigné contre les jacobins, s'écrie dans son parlement que les Français n'ont point renoncé au système de Robespierre, puisqu'ils profitent de ses forfaits et ne rendent pas leurs héritages aux enfans de ses victimes. Misérable ! combien Pitt et

Grenville te donnent-ils pour nous aliéner les cœurs des nations, nous empêcher de faire une paix honorable et nous faire *mourir de faim ?* Réponds..... je veux bien m'abaisser jusqu'à pulvériser tes sophismes ridicules.

Pour empêcher la Convention de faire un grand acte de justice, tu oses dire que l'on proposera bientôt de rendre leurs biens aux enfans des émigrés ! Sans examiner ici si la terreur n'en a pas fait fuir un grand nombre, ils jouissoient de leurs biens ces émigrés, et c'est sur eux que porte la peine de la confiscation et non sur leurs enfans ; d'ailleurs, les condamnés ont été égorgés malgré eux ; les émigrés au contraire ont agi avec connoissance de cause, et s'il est prouvé qu'ils sont coupables, la nation ne doit pas plus à leurs enfans qu'à ceux d'un homme qui s'est ruiné par ses débauches. Comment peux-tu donc comparer ces deux classes d'individus ?

Et quand il seroit vrai qu'il y eût quelques coupables dans la multitude des condamnés, ne sont-ils pas assez punis par leur sup-

plice, et peut-on, sans déchirer la déclaration des droits qui déclare que les fautes sont personnelles, peut-on persécuter encore leurs enfans et les plonger dans la misère? Mais comment oses-tu dire qu'il est beaucoup de coupables parmi les condamnés? Lis dans le rapport de Saladin les nombreuses listes de ceux qui devoient périr dans la décade qui a suivi le 9 thermidor; *tous étoient innocens*, car le comité de sûreté générale les a *tous* mis en liberté. Juges des autres par ceux-là, et conviens de ton insigne mauvaise foi. On a vu des nations, à la suite d'une guerre intestine, confisquer les biens des individus qui avoient quitté leur patrie; mais aucun gouvernement sur la terre, pas même celui des Lestrigons, n'a osé s'emparer de l'héritage d'un homme qu'il reconnoît pour innocent.

Entends-tu, Rewbell, les restes impurs de la montagne applaudir à tes sophismes cannibales? Il faut être conséquent; si l'on s'empare des biens de toutes les victimes de la tyrannie, il faut prendre celui des volontaires qui meurent en nous défendant.

Pourquoi donc ne viens-tu pas, à la tribune, solliciter l'héritage de ces généreux guerriers ? Tu dis comme Robespierre, que le royalisme, que l'aristocratie sont à la porte ; cela n'est pas vrai, et si cela étoit, ce seroit une raison de plus pour que la Convention se hâtât d'être juste, afin de faire taire la médisance, et de fermer la bouche aux malveillans qui l'accuseront toujours de vouloir faire revivre la terreur, tant qu'elle mettra à profit les crimes des terroristes.

Tu dis que le salut du peuple est la suprême loi ; oui sans doute, et c'est pour sauver le peuple que je veux que la Convention soit juste, parce que sans justice il n'y a ni peuple ni société. Voudrois-tu recommencer Robespierre, et distinguerois-tu comme lui la justice révolutionnaire de la justice ordinaire ? C'est par de pareils sophismes, et c'est en parlant toujours du salut du peuple que ce monstre et ses complices avoient su nous asservir. Les auteurs de la Saint-Barthelemy, du 2 septembre, tous les tyrans, en un mot, ont dit aussi que c'étoit pour le bien du peuple qu'ils en égorgeoient une partie ;

et comment le peuple pourrat-il reconnoître ses vrais amis, si ce n'est au langage sincère de la justice et de la morale, dont les principes éternels sont gravés dans tous les cœurs? Français, voulons-nous être libres, ne nous écartons jamais des règles de la justice; elle est une, impérissable; qu'elle soit sans cesse notre guide: la justice avant tout, et toujours la justice: le plus éloquent des romains, Cicéron, nous a appris qu'il n'y a rien de vraiment utile que ce qui est honnête et juste.

Eh quoi, législateurs, la voix du malheur et de cent milles familles dans l'indigence n'est-elle donc rien pour vous? Ne montrerez-vous de l'énergie que lorsqu'il s'agira de votre propre conservation? et laisserez-vous dire à vos ennemis que vous n'avez délivré la France de ses bourreaux que parce qu'ils vous menaçoient vous-mêmes? La Convention devroit faire l'impossible pour appaiser les mânes innombrables des infortunés que sa foiblesse a laissé assassiner; et aulieu d'instituer en leur honneur des fêtes, des monumens, tout

en parlant de principes, de justice et de vertu, l'on discute froidement si l'on s'emparera de leurs dépouilles. Ah ! rejettez loin de vous ces dépouilles ensanglantées, elles doivent vous faire rougir, et chaque instant que vous en différez la restitution est *un crime envers la nature.*

Qu'as-tu à répondre, Rewbell, à mes interpellations ? Rien sans doute : eh bien, si tu ne veux pas nous prouver jusqu'à l'évidence que tu es l'agent de Pitt et de Greenville, hâte toi de réparer le mal que tu as fait ; cesse de déshonorer la Convention, et fais amende honorable à l'innocence assassinée.

HUBERT.